



Rapport de la Municipalité en réponse au
postulat "Easyvote"

Vallorbe, le 28 juillet 2017 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 12 décembre 2016, Messieurs Gaëtan Uldry et Luc-Olivier Stramke, conseillers communaux, ont déposé un postulat commun dont la teneur est la suivante :

"La Commune de Vallorbe, dans un but d'information politique neutre auprès de ses jeunes habitants, évalue la possibilité d'adhérer au système Easyvote, mis en place par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), ou à tout autre système équivalent".

Le soussigné a rencontré à deux reprises les dépositaires afin d'élaborer une solution pérenne, le but étant de limiter au maximum l'utilisation du support papier afin de mieux correspondre aux habitudes des jeunes.

La solution qui vous est proposée, en accord avec Messieurs Uldry et Stramke, est la suivante :

- création d'un groupe "Easyvote" composé d'un conseiller communal de chaque groupement politique représenté au Conseil, âgé de 25 ans au plus, invité chaque année à la réception organisée par la Municipalité pour les nouveaux citoyens.
- Envoi d'un courrier par la Municipalité aux citoyens âgé de 18 à 25 ans, au bénéfice du droit de vote, afin de leur donner toutes les informations utiles relatives au concept "Easyvote" (y compris l'adresse du site Internet "Easyvote") et leur demander de s'inscrire par e-mail auprès de l'un ou l'autre des membres du groupe communal "Easyvote" s'ils souhaitent prendre part aux séances organisées par ce groupe.
- Chaque fois qu'il le juge nécessaire, ce groupe planifie une séance d'information concernant les futurs objets soumis au scrutin populaire ; la Commune met gracieusement une salle à disposition.

Compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat "Easyvote", tel qu'il lui a été soumis par le Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Stéphane Costantini, syndic

